Samedi, 26 mai 1849. 1re année. — N° 71.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une a neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.*)

AVERTISSEMENT.

L'importance des événements extérieurs et intérieurs nous décide à commencer la publication d'un BULLETIN DU SOIR.

Le premier numéro de ce bulletin paraîtra le lundi 28 mai, jour de l'ouverture de l'Assemblée législative, sous le titre de :

LA TRIBUNE DES PEUPLES,
BULLETIN DU SOIR.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 25 MAI 1849.

MOUVEMENT DE LA COALITION (1).

Nous n'avons rien à retrancher de nos remarques précédentes sur la marche de la politique du Nord dans la crise présente ; nos prévisions s'accomplissent de point en point; il ne s'agit que de les expliquer et de les préciser davantage.

A la bataille d'Iéna en 1806, qui renversa un royaume *artificiel* et sans base populaire, les Russes, alliés des Prussiens, ne bougèrent pas ; ils ne se présentèrent au devant de l'ennemi qu'après l'entrée de Napoléon en Pologne, et c'est pour défendre leur propre empire qu'ils se battirent en 1807 à Pultusk, à Ostrolenka, à Eylau et à Friedland (2).

Les acteurs changent, mais la scène, à quelques exceptions près, reste la même. De nos jours, si les Russes s'ébranlent, c'est qu'ils veulent prévenir l'invasion de leur territoire par un ennemi d'autant plus terrible qu'il est plus *invisible et plus insaisissable*. Mais nous nous trompons ; l'avant-garde de cet ennemi est déjà entrée en Pologne, et ses tirailleurs, enflammés d'un enthousiasme invincible, parcourent l'empire. Nous parlons de l'*esprit révolutionnaire* qui menace tous les états *immobiles*. L'empereur de Russie est furieux de ne pouvoir envoyer cet impertinent démon en Sibérie, comme ce despote des temps antiques, qui voulait enchaîner l'Hellespont.

N'en déplaise à la cour impériale, le manifeste de Nicolas du 8 mai, qui fait allusion à sa politique expectante pendant plus d'une année, tient à des calculs et à la nécessité. Cette hésitation passagère n'est rien moins que de la magnanimité.

« Il est sans doute à regretter, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 11 mai, que la Russie n'ait pu indéfiniment se maintenir dans l'attitude passive qu'elle avait adoptée dès l'origine de la crise européenne. Depuis plus d'une année entière, on lui rendra cette justice, elle n'a montré aucune envie, manifesté aucune impatience de s'engager précipitamment dans la lutte des deux principes de l'ordre moral et de l'anarchie, qui continuent à déchirer le sein de la famille européenne. » (??)

Tout nous porte à croire qu'outre le sentiment de ces forces insuffisantes, une *certaine* retenue de la Russie lui était imposée par la diplomatie européenne et le gouvernement français de la manière que nous allons définir. Cette *quasi*-irrésolution, sans pouvoir arrêter l'empereur de Russie dans sa marche, exercera cependant une grande influence sur les premières opérations de sa nouvelle campagne.

La *Gazette de France*, par une insinuation perfide, dans un de ses derniers numéros, a dit que la *Tribune des Peuples* donnait le *mot d'ordre* à toute la Révolution européenne. C'est un beau compliment. Nous dirons quelque chose de contraire et de plus vrai. On parlait à tort des congrès de Bruxelles, d'Olmutz, de Milan, de Schœnbrunn. Quoique non-officiel, le vrai congrès contre-révolutionnaire siége à Londres; il est composé des diplomates en activité, de ceux qui sont en disponibilité, et des diplomates *réfugiés* ou des ex-ministres expulsés par la révolution des différents pays, qui tiennent leurs séances sans éclat et avec une régularité édifiante. Ils donnent le *mot d'ordre* et les conseils à toutes cours absolutistes : leur organe est le *Times*. Le *Journal des Débats*, la *Gazette de France* et quelques autres feuilles orléanistes de Paris sont à la remorque du journal anglais : ils suivent les traces de leur maître en diplomatie, et glanent ses idées avec une application docile digne d'une meilleure étude.

Quiconque lit le *Times* avec une attention soutenue saisit, à travers le brouillard des phrases gazées, les idées suivantes. Nous ne copions pas les mots, mais nous déchiffrons le sens des conseils que les diplomates décrépits adressent aux Russes, ainsi qu'il suit :

« Nous vous supplions d'arrêter votre marche. Nos amis communs les royalistes français feront eux-mêmes notre besogne, comme ils l'ont faite très bien jusqu'ici en France, en Allemagne, en Pologne et en Italie. S'ils manquent d'adresse, nous aurons assez de temps pour redresser leurs fautes ! Il ne faut pas compromettre la bonne cause par une trop grande précipitation. Votre impatience donnerait l'éveil à la susceptibilité républicaine et amènerait la *réaction* contre les royalistes à demi triomphateurs dans ce foyer de démagogie mal éteint, qui ferait une nouvelle éruption et répandrait sa lave volcanique à travers le monde. Laissez l'Autriche à ses propres ressources et à la vigilance des autres États germaniques : à force de négociations et de secours français en Italie, elle surnagera au-dessus de l'abîme et sauvera du naufrage le vaisseau de l'État. Voyez seulement comme elle s'est tirée d'affaire jusqu'ici, moins par la force que par l'adresse ! Elle a surexcité en Hongrie, en Galicie, en Bohême la jalousie et la haine des races : cette politique d'expédient, sans réussir complètement, était la seule praticable. Réellement, l'Autriche n'est plus un empire que de nom : ses principales villes sont hostiles au gouvernement; les Hongrois se sont presque affranchis, et les Lombards supportent sa domination avec une colère mal comprimée. Grâce aux trangressions de la diète de Francfort, le plus vieil empire du continent se trouve en quelque sorte isolé de l'Allemagne, qui, en vertu du pacte de la Confédération germanique, doit lui porter secours. Laissez-la négocier avec la Hongrie, dont les soldats constituaient le plus inébranlable soutien de toute l'Allemagne contre l'ambition de la France. Les Hongrois ont une aversion naturelle envers le républicanisme, ils ne l'embrasseront qu'en désespoir de cause, c'est un produit de votre intervention qui empêchera d'abord la cour de Vienne de traiter avec ses sujets égarés, et puis soulèvera contre elle la Bohême, la Silésie, les Croates, les Serbes, les paysans de la Galicie et tous les Peuples méridionaux, ennemis du colosse du Nord. D'ailleurs, l'Allemagne se précipite actuellement dans la guerre civile : l'armée fidèle de la Prusse est seule capable d'y ramener l'ordre, tandis que votre intervention ferait perdre même aux patriotes conservateurs la confiance qu'ils avaient dans les maisons de Habsbourg et de Hohenzollern. Ne versez pas de l'huile sur la flamme! Votre entrée en Autriche éveillera l'esprit public en France et en Allemagne, toutes deux jalouses de leur indépendance. Attendez seulement le résultat de l'expédition française à Rome et la fin des élections : la première, grâce à la guerre fratricide, affaiblira partout la foi dans les triomphes de la Révolution et détruira la sympathie des Peuples pour la France; les secondes feront siéger à la législative l'élite de nos amis. C'est alors que nous pourrons proclamer : Voici l'heure du mouvement de la coalition qui vient de sonner! »

En outre, le *Times* excite l'*honneur* des Français, lésé, dit-il, sous les murs de Rome, comme si jamais l'honneur consistait à persévérer dans l'accomplissement d'un acte déshonorant. Il se répand aussi en lamentations sur la démission récente de M. Faucher, dont il vante le talent. Il a connu les successeurs du ministère présent avant que le bruit de ce changement projeté transpirât à Paris. C'est ainsi qu'il trahit l'influence anglaise sur la politique du premier magistrat de la République !...

Quant au genre d'influence du gouvernement français sur la réserve de la politique de Saint-Pétersbourg, elle n'est ni très flatteuse ni de meilleur aloi.

Le modèle, le grand-maître de la diplomatie moderne ne se donnait pas la peine de débrouiller la pensée de l'homme dans ses paroles. En effet, c'est dans l'action qu'on lit la pensée des hommes politiques. Voici ce que les ministres français, dans leur conduite récente, disaient à l'empereur de Russie :

« Incessamment persécutés par la presse effrénée, par l'opinion publique et la Montagne de l'Assemblée, nous avons tout bravé, nous n'avons pas reconnu la République romaine, que nous allons étouffer à petit bruit. Bien que l'Italie et le parti républicain en France fassent pleuvoir sur nous des malédictions journalières, nous poursuivons notre œuvre avec un courage à toute épreuve. Les hommes qui au commencement de la Révolution ont excité tant d'admiration dans le pays et à l'étranger, MM. Lamartine et Cavaignac au premier rang, végètent aujourd'hui dans l'obscurité, exposés à toutes sortes de calomnies, pour avoir voulu opposer des digues au débordement révolutionnaire. (C'est toujours le ministère français qui parle.) Leur sort ne nous décourage point. Bientôt vous verrez notre habileté à Rome et dans les résultats de l'élection prochaine : le repos de la Russie ne tient qu'à cela. A ce prix est-il permis d'espérer que nous serons reconnus par la Russie ? La République ne donne-t-elle pas assez de gages de sa sagesse ? »

Que nos lecteurs ne taxent pas d'exagération nos remarques, basées sur des faits bien connus. Les diplomates russes pullulent à Paris sous la protection de la police, et leur maître à Saint-Pétersbourg, dans quarante-huit heures, sait exactement par le télégraphe tout ce qui se passe en France et en Italie. Maintenant il s'approche du théâtre de la guerre.

Les remontrances parties de Londres n'ont fait aucun effet sur la Russie, et tandis que les assurances données à Paris ont complètement failli, l'autocrate a lâché ses hordes contre l'avant-garde de la civilisation, contre l'armée polono-hongroise. Il reconnaît la République française, *telle quelle est*, pour l'assoupir pendant qu'il déploie la plus grande activité. Par le même motif, Nicolas a reconnu l'avènement de Louis-Philippe, en 1831, avant de marcher contre la Pologne, et il a bien réussi. Il recommence le même jeu.

Avis à l'Assemblée nationale qui peut encore déjouer tous ces complots tramés dans l'ombre avec la diplomatie étrangère.

Avant-hier M. Falloux, à l'Assemblée, a dit qu'on était insensé d'invoquer des *fantômes* de coalition; il ne croit pas notre pays menacé par l'étranger. Pauvre ministre ! Il n'a pas probablement lu le dernier manifeste du czar, où sa majesté déclare nettement vouloir « combattre ses ennemis EN QUELQUE LIEU QUE CE FUT, ET PROTÉGER L'HONNEUR DU NOM RUSSE. »

La guerre contre la Hongrie c'est la guerre contre la liberté de la France et de toutes les nations du continent. Bem et Dembinski ont compris le caractère de cette lutte avant l'événement de l'intervention russe. Il y a quelques semaines Gœrgey, dans sa proclamation, disait très bien à ses soldats : « Ce n'est pas seulement une guerre de la Hongrie contre l'Autriche, c'est une guerre générale, où toutes les nations courent aux armes pour combattre le despotisme de rois. » (Voir le *Pesti-Hirlap* du 4 mai.) L'affaire de Rome appartient à la même catégorie. A ce point de vue, l'amendement Joly-Bastide, rejeté par la majorité des représentants, est une bataille perdue par la France contre la coalition...

Un dernier mot à l'Assemblée nationale.

Dans vingt-quatre heures le mandat de L'ASSEMBLÉE NATIONALE expire, après une année d'existence, pleine de grands événements, d'orages et de collisions sanglantes. L'Assemblée nationale, en descendant dans le tombeau, se présentera devant l'implacable jugement de l'histoire et de la postérité avec tous ses actes, ses tendances, ses fautes immenses et ses mérites : dans la crainte de troubler les derniers moments de l'agonisant, nous ne voulons pas, à cet instant suprême, analyser en détail toutes les fautes commises par la Constituante. Elles sont nombreuses.

En bons chrétiens, nous préférons commencer par dire que cette Assemblée, dans l'aurore de sa vie, a bien mérité de la liberté en adoptant la République au nom du Peuple français, dont elle était le plus légitime représentant; en votant une Constitution qui, malgré ses imperfections, restera comme une œuvre remarquable parmi les institutions du genre humain.

Mais, fidèles à notre mission, au but principal de notre journal, nous ne pouvons pas passer sous silence, même aujourd'hui, une faiblesse, une grande faute, ou plutôt un crime contre la cause de la liberté des Peuples. Cette faute, la *Tribune des Peuples* la rappelle tous les jours à l'Assemblée par sa devise, c'est-à-dire par le décret du 24 mai 1848.

La *Tribune des Peuples*, organe des opprimés, au nom de la Pologne enchaînée, au nom de l'Italie ensanglantée, au nom de l'Allemagne en feu, et au nom de la Hongrie militante, s'adresse pour la dernière fois à l'Assemblée nationale, et demande la dernière explication, le dernier mot sur cette énigme en politique, qui restera comme un reproche éternel, une preuve de la légèreté et de l'indifférence, nuisibles à l'honneur et à l'existence de la République.

L'Assemblée nationale a encore à vivre vingt-quatre heures; mais ces vingt-quatre heures, par la gravité des circonstances intérieures et extérieures, ressemblent à un *quart de siècle*. Elle peut encore réparer ses fautes; elle peut encore sauver les Peuples attaqués par les despotes; et, en sauvant la liberté des opprimés, elle peut sauver la République.

Que l'Assemblé avise. Qu'elle n'oublie pas que, dimanche, le *quart de siècle*, renfermé dans les vingt-quatre heures, sera passé.

Séance de l'Assemblée.

Nous ne savons, en vérité, que penser de la manière dont la séance de ce jour s'est passée, ni du vote qui a terminé cette séance. A l'exception de M. Clément Thomas, qui a vraiment essayé de faire comprendre à l'Assemblée que la question soulevée par MM. Considerant et Ledru-Rollin intéressait au plus haut point la dignité de l'Assemblée, trop longtemps compromise par un officier subalterne, la sécurité de la France et de Paris troublée par un antagonisme continuel entre le président de la République et l'Assemblée nationale, on aurait dit que tous les orateurs qui montaient à la tribune n'avaient d'autre mission que d'écarter la discussion de son but réel et utile.

En dehors d'un fait personnel relatif à la conversation citée hier par M. Considerant et qui a donné lieu à quelques explications entre lui et M. Barrot, on aurait pu croire que la tribune n'était occupée que par des comparses de M. de Falloux, comparses complaisans qui lui donnaient parfaitement la réplique et l'occasion de venir étaler à la tribune de l'Assemblée son orgueilleuse hypocrisie.

Au lieu de l'enquête sur la lettre de M. Changarnier, M. Joly nous a lu différents passages des ouvrages de M. de Falloux, que M. le ministre s'est empressé de démentir. M. Mortimer-Ternaux, avec l'air solennel et majestueux de M. Barrot, qu'il s'efforce d'imiter, a lu à son tour des paroles prononcées par M. Joly père en 1830 à la cour royale de Toulouse à l'occasion d'une prestation de serment. Enfin M. Trélat est venu renouveler les accusations portées hier devant l'Assemblée contre M. de Falloux au sujet des ateliers nationaux. M. le ministre a d'abord répondu à chacun de ces messieurs, donnant même, quand il le croyait nécessaire, des explications de sa place.

Le tout au milieu des éclats de rire et du tumulte que ne pouvait dominer la sonnette de M. Grévy.

Il n'était pas difficile de voir que M. de Falloux voulait faire perdre à l'Assemblée les dernières heures de son existence; aussi l'ordre du jour pur et simple adopté à une assez forte majorité n'a-t-il surpris personne.

Il n'y a rien à l'ordre du jour de demain. Puisse l'Assemblée au moins employer cette dernière séance à faire quelque chose d'utile, puisse-t-elle avoir enfin une pensée généreuse, une pensée digne de la France, nous voulons parler de l'AMNISTIE, réclamée par toute la France et que la discussion d'hier sur les ateliers a rendue nécessaire et inévitable.

Est-il vrai que la Russie ait mis à la reconnaissance de la République française les conditions suivantes :

1° Rétablissement du pouvoir temporel du pape, et, par conséquent, destruction de la République romaine ;

2° La promesse positive que la France ne se mêlerait de la question moldo-valaque que pour appuyer les prétentions de la Russie, et pour faciliter les négociations du général Grabbé ;

3° L'abandon de toute action dans la question danoise ;

4° Le maintien des traités de 1815 *pour la France seulement?*

---

(1) Quatrième article. Voir les numéros des 8, 9 et 15 mai.

(2) Par suite d'une erreur de copiste on a imprimé dans notre dernier article : « Ils ne les assistent pas à la bataille de Friedland et d'Iéna; ils ne défendent que leur propre territoire, » *lisez :* Ils ne les assistent pas à la bataille d'Iéna; ils ne défendent à Friedland que leur propre territoire.

On lit dans les journaux anglais qui sont les mieux informés des événements de la Sicile :

« Les agents du gouvernement napolitain en Sicile ont eu l'audace d'associer le nom du capitaine Key à celui de l'amiral Baudin dans les intrigues qui ont eu lieu pour livrer Palerme. C'est un fait d'une fausseté absolue. Les Français, par leurs conseils officieux et leur intervention, ont répandu le découragement, ont divisé les esprits et suscité la réaction. Ils promirent d'abord des conventions honorables, et lorsque la garde nationale se décida à les accepter, que le gouvernement de la révolution eut abdiqué, que les hommes les plus hardis et les plus compromis eurent été éloignés, on fit savoir au Peuple qu'il fallait se rendre à discrétion. »

Une correspondance du *Daily-News* ajoute :

« Les Français sont détestés en Sicile, et pendant que les officiers du *Descartes* restent à bord, les officiers anglais qui viennent à terre sont reçus avec toute sorte d'égards. »

Tel est le fruit de la politique de nos hommes d'Etat. Nous sommes l'objet de la haine de tous les Peuples qui veulent réconquérir leur liberté. Mais qu'importe? ne sommes-nous pas au mieux avec l'empereur Nicolas?

DERNIÈRES NOUVELLES.

La nouvelle d'une défaite des Russes se confirme par les rapports de plusieurs journaux allemands, et particulièrement par le document suivant qui, tout en nous apprenant des événements sur lesquels les journaux autrichiens se taisent, répond en même temps aux bruits malveillants d'une mésintelligence qui serait survenue entre les Hongrois et les Polonais :

« Les journaux autrichiens osent répandre le bruit mensonger d'une discorde dans notre armée et dans notre nation hongroise. Braves guerriers! noble Peuple! vous savez ce qui en est. Notre guerre pour la liberté a attiré les regards de l'Europe vers nous. Vous voyez dans notre quartier-général les envoyés des peuples voisins, des hommes qui représentent la France, l'Angleterre et même l'Amérique. N'ayez pas peur des Russes, que leurs canons ne vous effraient pas. Le brave général Bem, vous le savez, a repoussé déjà deux fois l'audacieux envahisseur qui est entré de la Galicie dans notre pays. Le 7 mai, 7 mille Russes déposèrent les armes près de Krivan; le 9 et le 10 mai, 30 mille Russes firent de même. Leurs officiers combattent maintenant dans nos rangs; leurs armes, leurs munitions. leurs chevaux sont devenus notre butin. Persévérez encore quelque temps dans cette guerre pour le droit, pour la liberté, et notre cause si juste sera victorieuse.

» Debreczin, 12 mai.

» *Signé* : KOSSUTH ; BATHYANI ; LADISLAS KAMINSKI. »

Nous ne garantissons pas l'authenticité de cette proclamation qui, d'après la *Gazette de Cologne*, a dû être placardée sur les murs de Pesth.

Nous lisons dans la *Gazette de Posen* du 22 :

RATIBOR (Haute-Silésie), 18 *mai*. — D'après les nouvelles de la Gallicie, arrivées à l'instant même, le général Dembinski a attaqué les Russes à Jordanow, dans la nuit du 13 au 14, les a battus et leur a pris vingt canons avec leurs caissons. La perte des Russes s'élève à 2 mille hommes tués ou faits prisonniers.

Le gouvernement provisoire de Carlsruhe a nommé Joseph Becker commandant de la garde nationale badoise. Ce général a publié, le 21 mai, une proclamation, dans laquelle nous lisons entre autres :

« De même que nous ne voulons que l'Allemagne entière, de même le prix de notre victoire ne peut être que la liberté entière. Nous connaissons tous le grand mot qui ne cesse d'avertir l'Europe : *Libre ou cosaque!* Ce serait trahir la patrie de ne pas se révolter, de ne pas jurer vengeance contre la trahison cosaque qui s'ourdit sur les trônes, dans notre patrie, chez nous. » Et plus loin : « Ne négligez rien de ce qui pourrait nous rapprocher de notre but, et surtout ne discutons pas, mais agissons. Voyez les Hongrois, cette armée de la liberté d'Orient; moins ils parlent de la liberté, plus ils combattent pour elle. On nous bénira ou on nous maudira, d'après ce que nous aurons fait. »

On nous assure que M. de Malleville part pour Berlin en qualité d'envoyé extraordinaire, et chargé d'une mission spéciale auprès du roi de Prusse.

Nous lisons dans le *Sémaphore* les nouvelles suivantes dont nous lui laissons toute la responsabilité. Les lettres que nous avons reçues ne nous permettent pas de supposer que les choses soient aussi avancées à Rome que le prétend le journal marseillais :

Les dernières nouvelles des Etats-Romains faisaient pressentir un arrangement prochain entre les chefs de l'expédition française et le gouvernement insurrectionnel. La conviction acquise par les triumvirs et le parti exalté que le général Oudinot ne tarderait pas à tirer une réparation exemplaire des pertes que notre armée a essuyées le 30 avril, l'attitude de plus en plus menaçante des Autrichiens et des Napolitains, la situation déplorable dans laquelle se trouve la population de Rome, à bout de ressources de toute nature, journellement exposée aux attentats de bandes armées dont les magistrats sont impuissants à réprimer les violences et les crimes; la crainte sans doute de quelque crise terrible produite par l'excès de la misère, ont fait fléchir l'obstination des principaux révolutionnaires.

La mission toute conciliatrice de M. de Lesseps n'a pas peu contribué sans doute au dénouement pacifique d'une affaire commencée sous d'aussi tristes auspices. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les fortes positions prises par l'armée autour de Rome, et qui ne laissaient aucun doute sur l'issue d'un nouvel assaut. Toujours est-il qu'il paraît certain que M. de Lesseps a conclu un traité avec le gouvernement romain, et que nos troupes ne tarderont pas à entrer à Rome sans coup férir, si déjà elles n'y ont pris position,

Le *Véloce* vient de transporter en France M. de Forbin-Janson fils, chargé d'affaires à Rome. Ce diplomate est arrivé hier dans notre ville avec des dépêches de M. de Lesseps. Il est parti immédiatement pour Paris, où il va soumettre le traité à la ratification du gouvernement. On peut donc considérer la lutte comme finie entre la France et la République romaine, et se féliciter d'un accord qui empêchera l'effsion du sang entre deux nations dont les sympathies ne sauraient être violemment brisées sans une douleur profonde pour l'une et l'autre et de graves périls pour l'avenir. Mais si le premier acte de la question romaine touche à sa fin, ne peut-on pas admettre que de nouvelles et plus graves complications ne soient sur le point de surgir de l'arrangement même qui semble avoir été conclu? C'est ce que l'avenir nous prouvera; il est toutefois à remarquer que l'armée française, maîtresse de Civita-Vecchia, et établie dans Rome, se trouvera dans une situation aussi favorable que possible pour accomplir la mission dont elle est chargée, et qui consiste à concilier l'indépendance et la liberté des Etats romains avec le rétablissement du saint-père dans la capitale du monde chrétien.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° Une loi relative à un crédit extraordinaire pour l'acquittement de créances sur exercices périmés non frappées de déchéances, pour le ministère des affaires étrangères.

2° Une loi tendant à distraire de la commune d'Auxon (Aube) les sections d'Eaux et Puiseaux, pour en former une commune distincte.

3° Une loi relative à un crédit destiné à solder les travaux de construction et de location de la salle provisoire de l'Assemblée nationale et les dépenses de construction de l'hôtel de la présidence.

On lit encore dans la partie officielle du *Moniteur* :

M. de Kisséleïeff a remis à M. le ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de Russie auprès du gouvernement de la République.

Le journal la *Liberté*, dans son compte-rendu de la séance de l'Assemblée, dit, en parlant de l'apologie faite par M. Odilon Barrot de la lettre du général Changarnier :

« Cette défense tortueuse et embarrassée fournissait à l'éloquence de M. Ledru-Rollin un texte abondant, dont il a bientôt développé toutes les ressources.

» Quelle verve, quel entraînement, et comme il a bientôt fait justice de tous les sophismes invoqués à l'appui d'une mauvaise cause?

» Quoi! M. Changarnier est accusé, et il ne daigne pas se présenter devant l'Assemblée?

» Qu'est-ce donc que M. Changarnier, pour affecter de si grands airs et une si superbe indépendance? Quelles batailles a-t-il donc gagnées? Quelle gloire militaire a-t-il conquise, pour se placer ainsi dans une région suprême où la loi même ne pourrait l'atteindre? »

Le même journal imagine la lettre suivante :

LETTRE DE MONK AU GÉNÉRAL CHANGARNIER.

« Mon cher général,

» J'ai comme vous, été général et royaliste, il y a deux cents ans environ. Dans les guerres civiles d'Angleterre, j'ai d'abord servi le roi Charles 1er, qui me donna le grade de major-général de la brigade irlandaise; mais ayant été fait prisonnier par Fairfax, j'ai servi dans l'armée parlementaire et suis devenu un des plus zélés partisans de Cromwell. Plus tard, Cromwell étant mort, j'ai changé d'avis, et redevenant royaliste, j'ai fait dissoudre par mes soldats le long parlement, c'est à-dire l'Assemblée nationale d'Angleterre, et j'ai ramené à Londres Charles II, qui me créa duc pour me récompenser de ma dernière échauffourée.

» Je vous sais dans une situation analogue à la mienne. Après avoir été royaliste, la République française vous trouve républicain, et ce n'est pas gai, à ce qu'il paraît. Les journaux annoncent que le 28 mai il y aurait une tentative monarchique ; ce serait le cas pour vous de redevenir royaliste; cependant, je ne vous le conseille pas. Les Français ne plaisantent pas, et vos soldats sont républicains : ensuite, il n'y a pas chez vous cette ignoble populace britannique qu'on bâtonne, et avec laquelle nous refaisons un roi très facilement.

» Votre ami, MONK,

» Ancien général du roi Charles II. »

Nous trouvons dans la *République*, journal de Tarbes, un article intitulé *Progrès*, dans lequel il est dit : « Le temps des luttes n'est pas encore fini en France; nous assistons et participons à un grand travail, travail difficile et pénible par cela même qu'une partie de ceux qui en poursuivent la réalisation la cherchent bien moins dans une œuvre de transformation progressive que dans une œuvre de transformation immédiate, oubliant que si la trop grande inertie raidit les forces, la trop grande violence les anéantit. »

Nous savons bien cela; nous n'ignorons pas certes que tout se lie ici bas par des transitions plus ou moins rapides et que l'on ne passe pas brusquement de la nuit au jour; mais nous vivons depuis longtemps dans l'état crépusculaire et les vrais démocrates appellent le soleil levant, tandis que les représentants de l'ancien ordre de choses s'efforcent de nous faire rentrer dans la nuit d'un passé qui s'efface.

On lit un peu plus loin :

« Rappelons-nous que ce que Washington voulut, avant tout, inaugurer dans la République, ce fut le sentiment du respect pour l'autorité. »

Nous sommes aussi disposés que personne à respecter ce principe, à la condition expresse qu'il se respectera lui-même, et qu'il ne se manifestera pas par des actes qui le déshonorent et, partant, qui le suicident.

Il serait, d'autre part, opportun d'examiner si, comme toutes les choses de ce monde, ce principe n'est pas lui-même transitoire, et si sa ruine n'est pas amenée forcément, fatalement pour qu'au système de répression violente succède un système de fraternelle conciliation ayant pour base une liberté maintenue dans les limites de l'intérêt général, de la même façon que le christianisme, la loi d'amour par excellence, remplaça les implacables rigueurs de la religion judaïque.

Nous engageons les républicains à ne pas manifester leur opinion sur tel ou tel personnage de la réaction, à la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale; il est dangereux d'être entendu par les agents de la presse industrielle. Ces messieurs prennent fait et cause pour leurs idoles d'une manière fort peu noble. Nous n'en dirons pas, pour aujourd'hui, davantage.

M. Accursi, représentant romain, est arrivé le 14 au camp de Castel-Guido, en compagnie de M. de Lesseps, chargé par le gouvernement français d'une mission extraordinaire près la République romaine. Le 15 au matin, ces deux personnages sont arrivés à Rome.

Les termes peu parlementaires, dit-on, d'une interruption de M. de Mortemart ont amené hier, après la séance, M. Flocon à lui faire demander des explications. Cette affaire, grâce à l'esprit conciliant des personnes qui se sont entremises, et surtout à l'assurance donnée par M. de Mortemart qu'il n'avait eu aucune intention de blesser son collègue dans son honneur, a eu une solution toute pacifique.

Le sergent Commissaire, représentant de Lyon et de Strasbourg, est venu, comme hier ses collègues MM. Boichot et Rattier, choisir sa place dans la salle des séances publiques de l'Assemblée législative. Il était accompagné de M. Victor Considerant.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 24 mai 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	205,650,880 41
Numéraire dans les succursales. . . .	126,133,296 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour. .	72,983 34
Portefeuille de Paris, dont 15,035,325 fr. 65 c. provenant des succursales. . .	47,359,335 08
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	76,596,003 50
Avances sur lingots et monnaies . . .	12,169,900 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	1,524,180 »
Avances sur effets publics français. . .	25,585,892 45
Avances sur effets publics français dans les succursales.	1,470,837 »
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République.	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	50,000,000 »
Prêt de 10 millions à la ville de Paris. .	1,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille. .	1,000,000 »
Prêt au département de la Seine. . . .	3,000,000 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics.	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque. . . .	4,000,000 »
Immeubles des succursales.	2,288,928 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes.	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque . . .	6,187,574 59
Effets en souffrance dans les succursales.	3,755,200 »
Dépenses d'administration de la Banque.	486,091 64
Dépenses d'administration des succursal.	591,845 »
Divers	964,167 34
	685,408,152 87

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales. . . .	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales . . .	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque . . .	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque.	375,032,700 »
Billets au porteur en circulation des succursales.	27,557,525 »
Billets à ordre.	930,309 75
Compte courant du trésor, créditeur. .	30,167,207 04
Comptes courants.	93,854,902 30
Comptes courants dans les succursales. .	27,439,114 »
Récépissés payables à vue.	4,092,500 »
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,145,326 »
Traites des succursales à payer par la Banque.	5,635,114 65
Traites de la Banque à payer par les succursales.	4,562,127 »
Dividendes à payer.	213,353 25
Liquidation du comptoir d'Alger. . . .	184,832 44
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,492,691 08
Escomptes, intérêts divers dans les succursales.	1,834,648 »
Réescompte du dernier semestre. . . .	246,109 85
Réescompte du dernier semestre dans les succursales.	460,661 »
Divers.	330,481 53
	685,408,152 87

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

D'ARGOUT.

ETATS GERMANIQUES.

BOURSE DE FRANCFORT DU 22 MAI. — Autriche. — Actions de Banque, 1107 A. — Obligations 5 0[0, 73 1[8 A. — Id. 4 0[0, 58 A. — Id. 3 0[0, 42 3[4 A. — Id. 2 1[2 0[0, 39 1[4. — Emprunt de 1839, 92 1[4 A. — Emprunt de 1848, 88 1[2 A.

Hollande. — Intégrales 2 1[2 0[0, 49 3[4 A.

Pologne. — Obligations de 500 fl., 72 1[2 A. — Id. de 300 fl., 98 A.

Les affaires étaient fort animées et la plupart des valeurs ont éprouvé une hausse sur les cours précédents.

— Le grand duc de Schwerin et le prince de Waldeck ont déclaré qu'ayant reconnu la Constitution allemande, ils n'enverront pas des plénipotentiaires à Berlin pour y prendre part aux conférences qui ont pour but l'octroi d'une Constitution allemande.

Le grand-duc de Hesse-Darmstadt, un de ceux qui ont reconnu la Constitution allemande, déclare, dans une proclamation aux soldats du 16 mai, vouloir suivre les ordres du vicaire et combattre les insurgés de Bade et du Palatinat.

Le gouvernement provisoire du Palatinat siége depuis le 18 mai à Spire. Le même jour, il a signé un traité d'alliance offensive et défensive avec le gouvernement provisoire de Bade.

Par suite des excès que les soldats se sont permis à Würzbourg, tous les étudiants de l'Université de cette ville en sont partis, et ils augmenteront probablement les rangs des insurgés bavarois.

Bavière. — KAISERSLAUTERN; 16 *mai*. — Les insurgés hessois-rhénans comptent déjà six compagnies d'ouvriers, une compagnie de pionniers et beaucoup d'artilleurs qui sont complétement organisés, exercés, armés et prêts à combattre au premier moment. Parmi les six compagnies se distinguent : 1° les tirailleurs avec des fusils à deux coups et des sabres-poignards, tous les tirailleurs habiles ont obtenu dans quelques jours des résultats pour lesquels il faut des années aux mercenaires, tant ils y mettent de zèle et d'amour; 2° les deux compagnies complétement armées, formées des membres les plus éprouvés et les plus sûrs de la réunion des ouvriers de Mayence qui se distinguent par leur courage et leur détermination; 3° les arquebusiers, et 4° les mousquetaires formés de Turners de Mayence, ces deux derniers corps sont renommés par leur bon maintien, leur habileté et leur zèle.

— Dans la Hesse rhénane, l'ex-député Zitz a réuni un corps bien armé de 1,800 hommes et s'est mis à la disposition du comité national du Palatinat. Il est actuellement posté dans la vallée d'Alsenz, où on attend la première attaque des Prussiens. Depuis Kreuznach, situé non loin de là, on a dirigé 200 hommes des 6e et 9e régiments dans cette vallée pour renforcer ces corps. En même temps le lieutenant-colonel Annege s'est mis en marche pour Port-Louis à la tête d'un corps de troupes choisies fort de 1,200 hommes, afin de protéger le mouvement badois. Plus le gouvernement de la Bavière met de l'opiniâtreté à répondre aux justes réclamations du Palatinat, plus le comité national sera forcé de prendre des mesures énergiques. Déjà dans tous les cantons du Palatinat on a nommé des délégués, qui se sont réunis ici le lendemain 17, afin de prendre des décisions définitives pour assurer l'avenir du pays,

PRUSSE.

BOURSE DE BERLIN DU 22 MAI. — Emprunt volontaire 101 3[8 A; Obligat. 3 1[2 0[0, 79 1[4 P; Obligat. de la Soc. de Comm. marit., 100 A; Russes (Rothschild), 105 A.

Pologne. — Obligat. de 300 fl., 97 A; id. de 500 fl., 71 3[4 A.

Bien que la baisse extroordinaire des rentes à Paris ait semblé imprimer un fâcheux mouvement dans le commencement, les fonds, surtout les fonds prussiens, se sont maintenus à la fin au même cours qu'hier.

— On dit que le prince de Prusse doit prendre le commandement en chef du corps d'armée que l'on envoie à Westphalie.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES DE POLOGNE, 14 *mai*. — Les Russes ne se bornent pas à intervenir en Autriche pour aider ses opérations contre les Hongrois ; ils accaparent en outre peu à peu l'administration de la Galicie. Le général russe Sass a dernièrement fait arrêter, pendant son séjour au camp de Spytkowice, MM. Avid et Etienne Wilkoszewski, dont un ex-député de Zywiec, le docteur Hitzek et Zambrzycki, tous accusés d'avoir fait des enrôlements pour les insurgés, et il les a envoyés à Wadowice.

La vente de grains vient d'être prohibée à Cracovie. Les soldats sont postés devant les magasins de blé pour en empêcher l'exportation.

Le bruit court que l'avant-garde des Russes a été battue par Dembinski près de Makow, à trois lieues de la frontière hongroise. Des personnes qui arrivent de Wadowice disent qu'on y a amené un grande quantité de Russes blessés.

On remarque que les officiers autrichiens sont très mécontents de l'intervention russe. Il est vrai aussi de dire que les Russes montrent leur dédain aux Autrichiens à chaque occasion.

— D'après une correspondance des *Feuilles constitutionnelles*, une partie du corps de Dembinski s'est dirigée vers les villes de la Zips, une autre vers Neutra. Cette dernière division a coupé les communications entre les corps des généraux autrichiens Vogel et Benedek, et son arrière-garde a battu, près de Warin, 8,000 Autrichiens. Depuis, c'est Gœrgey qui a pris le commandement du corps qui s'est dirigé vers Neutra. Le général Dembinski, avec l'autre partie du corps, opère dans la direction de la Galicie. Les Russes, forts de 22,000 hommes, avec six batteries de 8, campent à Spytkowice et à Jordanow.

POSEN, 20 *mai*. — Le gouverneur du grand duché et le général-commandant ont publié aujourd'hui une proclamation engageant les habitants de la province à ne pas se laisser séduire par les révolutionnaires qui, d'après les informations du gouvernement, se proposent de soulever le grand duché.

LÉOPOLD, 14 mai. — L'avant-garde du corps russe, de 27,000 hommes, qui est entré en Galicie par Brody et Woloczysk, est arrivée ici dans la journée d'hier. C'est un beau régiment de lanciers, fort de 1,300 chasseurs, d'une belle race. Aujourd'hui arrive un régiment de hussards. Les jours prochains, jusqu'au 20 mai, nous verrons passer par notre ville trois régiments de cavalerie, cinq régiments d'infanterie de ligne, deux régiments de chasseurs, un bataillon de sapeurs et huit batteries. D'autres détachements russes traversent l'intérieur de la Galicie, par Brzczany. Un autre corps, de 17,000 hommes, qui a passé la frontière près de Tarnogrod, a pris le chemin de Rzcszow.

HONGRIE.

Les troupes impériales sous le commandement du baron Welden, paraissent vouloir persister dans leur immobilité jusqu'au 24 ou 28 mai. Toutes les opérations ultérieures sont pour le moment ajournées. On a cru nécessaire d'attendre que les Russes occupassent leurs positions, ce à quoi on s'attendait au plus tôt : Gœrgey est arrivé de Bude à Raab, et a ordonné à 8,000 hommes, avec 30 canons, d'occuper les retranchements qui y avaient été faits encore au moins de novembre l'année dernière. Les avant-postes autrichiens, du corps du général Schlich, se trouvent à quelques centaines de pas de là. Le général Welden a éloigné de son armée douze généraux. Les commandants des quatre corps d'armée autrichiens sont, pour le moment : Schlick, Csorich, Schwarzenberg et Wohlgemuth. Ces troupes, y compris les corps des généraux Vogel et Barko, comptent 80,000 hommes et 240 canons. Le cinquième corps est commandé par le ban Jellachich. Il est déjà dispersé.

Le général Barko est arrivé à Sandecz le 11 mai, en Galicie, où il a trouvé déjà les avant-postes des Russes. Il aurait apporté la nouvelle que le général Dembinski avait envoyé vers Dukla une partie peu considérable de son corps, et que sa force principale se trouvait dans le comitat de Gœmœr, près de Rosenau, Rimassombat et à Chemnitz, enfin dans le comitat de Zips. La forteresse d'Arad s'est rendue aux Hongrois le 7 mai. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Vienne, le 19, à la *Gazette de Cologne* :

« Nous venons de recevoir la nouvelle digne de foi de la reddition de Bude aux Hongrois. La lettre qui nous l'annonce n'est pas de Pesth même, car les communications avec cette ville sont coupées; mais elle n'en est pas moins digne de foi. »

Cette lettre donne les détails suivants sur la reddition de Bude : Vous savez que, depuis le 4, on bombardait Bude avec quelques interruptions, du haut du Schwabenberg, du Blocksberg et de l'Adlersberg; la plus lourde artillerie de siége des Autrichiens, prises par les Hongrois à Comorn, avait été transportée sur ces montagnes, de sorte que plus de 150 bouches de canons étaient dirigées contre les assiégés.

Gorgey avait sommé, le 4, le général commandant en chef Hentzi de se rendre, mais n'en avait obtenu qu'un refus. Le commandant croyait être promptement dégagé, et fondait aussi beaucoup d'espoir sur l'amour des Hongrois pour leur belle capitale qu'il menaçait de bombarder si on ne cessait le feu contre Bude. Voyant que la forteresse ne pouvait plus tenir, le commandant s'est suicidé. La garnison s'est rendue à discrétion, et les soldats ont été faits prisonniers de guerre. Une grande quantité d'armes et de munitions sont tombées aux mains des vainqueurs.

D'un autre côté, on écrit de Raab, le 16, au même journal : le 14, à 7 heures du soir, Bude s'est rendu, car la garnison manquait depuis plusieurs jours de munitions et même de vivres. Pesth et Bude vont être, dit-on, fortifiés. Le commandant de Pesth n'a fait répondre que très faiblement au feu de Bude, parce qu'il craignait d'atteindre les Hongrois placés sur les montagnes.

Suivant la *Gazette de Pesth*, la Croatie et la Slavonie sont en pleine insurrection.

On travaille nuit et jour à relever les fortifications de Comorn. Les prisonniers qui composaient la garnison d'Ofen sont contraints d'y travailler.

Kossuth paie très libéralement ses troupes : le simple soldat reçoit par jour 10 kreutzers en argent, une quantité suffisante de viande, de pain, de légumes, et une part aux paiements extraordinaires qui s'élèvent jusqu'à 500 fl. pour la prise d'un drapeau, d'un canon, etc.

L'habileté des chefs hongrois fait douter qu'on en vienne à une bataille décisive.

Les relations avec Presbourg et Vienne par des voyageurs sont encore assez animées.

— On voit ça et là, dans les environs de Raab, des forces hongroises considérables; cependant les principales forces des Hongrois se concentrent près de Neuhæusel, à huit milles derrière Comorn, où Dembinski se trouve lui-même. On dit que l'armée impériale est pressée par des forces bien supérieures.

Près de Volka, où les Hongrois ont voulu s'opposer au passage du Danube, on en est venu à un combat de trois heures, qui semble n'avoir pas tourné à l'avantage des Hongrois. On distribue en masse à Raab, des bulletins de victoire de l'armée de Bem, suivant lesquels elle aurait surpris et mis en déroute deux corps de troupes russes, l'un de 8,000, l'autre de 30,000 hommes. Les Hongrois s'y seraient emparés de 72 canons, de plus de 40,000 sabres, de 15,000 fusils neufs, d'une quantité de munitions et de provisions et d'une caisse militaire considérable.

On a publié à Raab un avis menaçant de la mort quiconque répandrait la proclamation de l'Empereur aux Hongrois. Cependant on lisait, même à haute voix, des journaux de Vienne dans les cabarets de Raab.

— Les journaux de Pesth font de Bem un héros presque mythologique. « Il est arrivé, avec 8,000 hommes sans armes, sans munitions; il a maintenant une armée de 50,000 hommes bien organisée, bien montée, bien disciplinée. Comment s'y est-il pris? Dieu seul le sait. Une chose est

certaine, c'est que Bem comprend tout, voit tout, peut tout ce qu'il veut. Son corps est couvert de blessures et il n'y fait pas seulement la moindre attention. Les Szeklers ne jurent que par lui. Ils sont convaincus tous qu'à la bataille de Pisker une balle lui a traversé la poitrine d'outre en outre sans lui faire aucun mal. Les soldats l'adorent. Sa générosité dépasse celle de Darius.

» Après l'expulsion des Russes de la Transylvanie il a donné à chaque officier 1,000 florins et à chaque soldat une paie de 20 jours. Il a pour toute arme une baguette à la main. Dans la retraite de Devaer, il aperçoit neuf soldats autrichiens assis sur un canon. Il s'élance sur eux, les chasse à coups de baguette et prend le canon! Le *Lloyd* reproduit cet article. »

Un autre journal fait un grand éloge de Dembinski. Or, il y a trois mois Dembinski offrait à l'Autriche son épée, si elle voulait écouter par sa bouche les vœux de la Galicie et de la Pologne.

Croatie.—AGRAM, 13 *mai*. — Les Hongrois sont toujours victorieux dans le Banat. Une nouvelle qui arrive aujourd'hui rapporte que Bem est maître de tout le Banat et que les Serbes se retirent dans la Woïewodie. La Slavonie est menacée par les Hongrois sur plusieurs points.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

AUTRICHE.

VIENNE, 18 *mai*.—Le transport des Russes par le chemin de fer a cessé depuis hier. Les derniers bataillons marchent demain de Hradisch en Hongrie ; quelques compagnies y resteront paur garder les hôpitaux. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 21 *mai*. — Le recouvrement des contributions, opéré illégalement et en violant la constitution, excite dans tout le Piémont les réclamations les plus vives. Voici sur ce sujet un passage tiré de la *Concordia*.

« Depuis vingt jours les hommes de la réaction foulent aux pieds la plus sainte de toutes nos prérogatives; depuis vingt jours, sans droit, sans titre on exige les contributions, déployant, pour intimide les citoyens, tout l'appareil de la force et de la contrainte ; depuis vingt jours le peuple souffre silencieusement ce scandale politique, et les hommes qui s'en rendent coupables ne savent même pas comprendre le sens de cette soumission apparente. Enhardis par la tranquillité des Peuples, les ministres méditent, dit-on, de nouveaux coups d'Etat.

» Le conseil des ministres a agité déjà la question si l'on ne modifierait pas la loi électorale. La loi électorale disent les journaux ministériels, a été octroyée par le roi, sans intervention du parlement; donc le roi sans intervention du parlement peut à son gré changer et modifier la loi électorale.

» Nous n'avions pas besoin de cet exemple pour savoir que lorsque les princes accordent ou jurent une constitution, c'est toujours pour la violer. »

— Nous lisons dans le même journal que les provinces se tiennent sur leurs gardes. On assure qu'un comité électoral, composé de 60 personnes, (l'élite aristocratique du cercle Vial), se réunissent tous les soirs dans la maison d'un général très-connu, pour manipuler les élections et obtenir des nominations favorables à l'armistice de Novarre. Selon l'usage de la secte doctrinaire, les conciliabules sont secrets, afin de mieux accomplir l'œuvre ténébreuse qu'ils se proposent d'accomplir.

Duché de Parme. — PLAISANCE, 17 *mai*. — L'accueil fait au duc à son arrivée a été des plus froids; pas un cri, pas un salut, et il a fallu employer la force pour obliger qnelques spectateurs à se découvrir sur son passage. On a fait une distribution de pain ; mais la plus grande partie a été refusée même par les pauvres. Les illuminations, malgré les ordres donnés, ont été très rares. S. A. aura pu se convaincre de l'affection enthousiaste qu'éprouvent pour lui ses sujets. On assure que le duc voulait faire une proclamation, mais que les Autrichiens s'y sont opposés.

Lombardie. — COMO, 16 *mai*. — La commune de Cauta a été frappée d'une amende de 10,000 livres pour avoir empêché le tirage de la conscription, Aujourd'hui 200 hommes, gendarmes et Croates, accompagnés d'une brigade d'agens de police, sont venus pour recouvrer cette amende. Les pays, de leur côté, ont menacé de tuer le premier qui aurait la lâcheté de payer. Les habitants des communes voisines sont accourus pour prêter main-forte à leurs concitoyens, et l'on craint une collision grave entre le Peuple et les soldats.

Vénétie. — VENISE. — La reine des Lagurres, la cité des hommes courageux et magnanimes, l'espérance de l'Italie résiste vigoureusement aux assauts des troupes autrichiennes. Le lion de St-Marc s'est réveillé, et s'il doit succomber sous la force, l'ennemi éprouvera combien sera terrible son dernier rugissement.

Nos correspondants de Mestre et des villes de la Terre-Ferme, ordinairement bien informés, nous assurent que le feu de nos forteresses a causé de grandes pertes à l'ennemi. Tous les jours on transporte par le chemin de fer des wagons chargés de blessés, et on en compte déjà une grande quantité dans les hôpitaux de Vienne, Padoue et Trevise. Il y en a aussi beaucoup dans les hôpitaux de Chivignano. Tous les jours on ensevelit des morts.

République romaine. — ROME, 14 *mai*. — L'arrivée du régiment commandé par le brave Rosselli a excité le plus vif enthousiasme. Cette jeunesse disciplinée et bien aguerrie est pour Rome un puissant renfort. La nombreuse artillerie qui l'accompagnait nous sera aussi d'un grand secours. Rosselli a été nommé général en chef de toutes les troupes de la République. Ses connaissances militaires, la pureté de ses principes, son courage ont fait accueillir sa nomination avec enthousiasme. Les Napolitains sont toujours à Albano, d'où ils n'ont pas osé bouger depuis la leçon qui leur a été donnée. Peut être un de ces jours irons-nous les déloger.

— Les Français continuent leurs promenades militaires autour de Rome, et ne songent pas à nous attaquer, se tenant à une distance de six milles. Cependant il semble vouloir se rapprocher de nous.

— Les Français ont dressé leurs tentes à quatre milles de distance. Leur corps d'armée est échelonné de Rome à Civita-Vecchia. Les Espagnols sont toujours à Fiumicino.

15 *mai à midi*. — Accursi, notre envoyé à Paris, arrive en ce moment à Rome; il est accompagné de M. de Lesseps, envoyé extraordinaire de la République française. Dans peu d'instants il doit avoir une entrevue avec le triumvirat. Les hostilités avec les Français sont suspendues. Le général Oudinot devait attaquer aujourd'hui.

Hier au soir des jeunes gens étaient au cours chantant la *Marseillaise* au son de la musique militaire. Il était neuf heures du soir; tout-à-coup on entend deux explosions. C'était la mine que l'on faisait jouer pour faire sauter le Ponte-Molle, dont les Français approchaient. On crut d'abord que c'était le signal du combat. Aussitôt retentit partout le cri : Aux armes! aux armes! En un clin d'œil toutes les fenêtres furent illuminées, et chacun courut à son poste. En moins d'un quart d'heure chacun rentrait chez soi, presque fâché que ce ne fût qu'une fausse alerte.

— Nous lisons dans le *Contemporaneo* du 15 mai :

« Nous savons que M. de Lesseps, envoyé extraordinaire de la République française, à peine arrivé à Rome, a été forcé de changer d'opinion à notre égard. Il porte l'ordre au général Ondinot de ne pas attaquer Rome, à moins qu'il n'y soit appelé par la population, ce qui se fera bien attendre. Cependant les lignes de l'armée française se rapprochent encore de nos murs, afin d'intercepter toute communication avec le dehors. Cet état d'hostilité ne peut être toléré plus longtemps. Le gouvernement de la République pourra protester contre cet état de choses, mais le peuple ne le souffrira pas plus longtemps, et il attaquera de lui même pour y mettre fin, pour éloigner une armée qui, au lieu de nous attaquer d'une manière loyale, nous combat avec des armes indignes d'une nation comme la France.

» La responsabilité de tout ce qui pourra arriver retombera sur la tête du commandant de l'expédition.

Le journal le *Positivo*, qui s'est montré très modéré et disposé même à un accommodement, écrit les lignes suivantes :

«Pendant que les soldats viennent égorger à Rome leur propre république, l'Autriche profite de l'occasion; elle occupe une partie du Piémont, le grand-duché de Toscane, et étend sur la Romagne sa main avide, pendant que son allié, le roi de Naples, occupe les provinces limitrophes. L'Italie, à l'exception de Rome, est devenue un royaume autrichien. Voilà où en est arrivée la politique du ministère français, qui semble ne travailler qu'à l'abaissement et à l'humiliation de la France. ».

BOLOGNE. — Bologne a capitulé. La résistance s'est prolongée pendant dix jours. Les Autrichiens avaient appelé de nombreux renforts d'artillerie de gros calibre, et ils auraient fait subir à cette ville le sort de Messine et de Catane, si la municipalité, craignant pour ses monuments et ses habitations, n'avait paralysé le Peuple et le comité de défense, et n'eût capitulé. Les clés de Bologne ont été remises aux Autrichiens, et envoyées par Radetzki à Pie IX. Le souverain pontife, s'il les examine de près, les trouvera rougies du sang des serviteurs de la liberté.

En attendant, le général autrichien Gorzgowski est gouverneur civil et militaire de Bologne. Est-ce pour le compte du pape ou pour le compte de l'Autriche!

Etats napolitains.—NAPLES.—Un ordre envoyé de la rade de Gaëte le 10 de ce mois par l'amiral Baudin à tous les commandants de vaisseaux français dans la Méditerranée, leur prescrit de venir rejoindre son escadre. On ignore pourquoi cet ordre a été donné, mais on suppose que ce n'est pas sans un motif d'une grave importance.

Sicile. — Des lettres arrivées de Naples donnent quelques détails sur les derniers événements de Sicile, jusqu'au 9 mai. La députation expédiée par l'aristocratie de Palerme à Filangieri a été très-mal reçue à Catane et à Messine. Les cris de traîtres, infâmes l'accompagnèrent dans ces deux villes, et partout où elle passa.

Dans les journées du 7 et du 8 la lutte fut terrible et sanglante, les paysans se battirent avec leur courage ordinaire. Mais le 9 le gros de l'armée napolitaine, forte de 26,000 hommes, étant arrivé à Misilmeri les Palermitains furent forcés de battre en retraite. Les troupes napolitaines mirent le feu aux villages de l'Abate et del Mezzagno qui dominent les fortifications extérieures de Palerme afin de s'en rendre maîtres.

Il est faux que Filangieri soit entré le 10 à Palerme. Le 12 même il écrivait de Misilmeri, qu'il espérait entrer à Palerme le 14. Ceci résulte même d'un journal officiel de Naples.

SUISSE.

Le Conseil national de la Confédération a adopté le projet de loi sur l'administration des postes, à près tel qu'il a été voté par le Conseil des Etats. Cette loi fédérale va donc entrer en vigueur.

On croit à l'ajournement de la loi sur les péages, on voterait provisoirement une augmentation sur les droits d'entrée actuels pour couvrir les frais courants de l'administration fédérale; quant à l'indemnité pour la suppression des péages cantonaux, le Conseil fédéral serait chargé avant tout de traiter avec chaque canton, afin que l'on sache au juste quelles sont les charges qui en résulteront.

(*Revue de Genève.*)

— Le conseil fédéral a pris un arrêté ensuite duquel les réfugiés allemands qui s'amassaient à Bâle sont invités à s'éloigner de six lieues de la frontière allemande. (*Idem.*)

—Les ouvriers allemands établis ou demeurant à Berne, n'ont pas appris sans une vive émotion les événements qui viennent de s'accomplir dans leur patrie. Ils se disposent à partir en grand nombre pour offrir leurs services à leurs concitoyens. Plusieurs d'entre eux sont déjà partis, les autres partiront probablement aujourd'hui. Renforcée par tant d'hommes dévoués et courageux qui viennent de Suisse, de France et d'autres pays, l'armée populaire de Palatinat prendra une extension redoutable pour les réactionnaires et les gardes civiques, dont le concours peut devenir à chaque instant nécessaire, verront leurs rangs grandir de jour en jour.

Plusieurs réfugiés politiques, poursuivis par l'inquisition du régime déchu, sont également partis de notre ville. Cette espèce d'émigration allemande a lieu dans plusieurs autres villes de la Suisse. (*Helvétie.*)

Des déserteurs hongrois, qui ne voulaient plus servir dans l'armée autrichienne, ont traversé la Suisse en venant d'Italie. Partout le Peuple leur a fait la meilleure réception, et les sauf conduits nécessaires ne leur ont été refusés nulle part. Mais, lorsqu'ils ont voulu entrer dans la ville de Bâle, on les a repoussés grossièrement. Ils ont dû retourner à Birsfeld, ou de bons patriotes leur ont fourni les moyens de traverser le Rhin et de se rendre dans le grand-duché de Bade. La *Gazette nationale* flétrit avec raison cette manière d'agir, qui trahit une révoltante partialité.

(*Helvétie.*)

« Les enrôlements ont été déclarés suspendus il y a quelque temps. Nous apprenons néanmoins de source certaine qu'on enrôle secrètement au sein même de la ville fédérale, et que ces jours derniers une quinzaine d'individus out pris du service pour Naples. » (*Idem.*)

Ces faits s'accomplissent juste au moment où le président du conseil national vient d'annoncer un projet de loi du conseil fédéral, loi d'après laquelle les enrôlements militaires pour des pays qui n'ont pas conclu de capitulation avec un canton de la Suisse, ainsi que les enrôlements pour Naples dans les cantons qui n'ont point capitulé avec ce royaume, sont défendus sous peine d'emprisonnement et d'amende.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 24 *mai*. — Consolidés ouverts à 91 1/8 1/4, fermés à 90 7/8, 91 pour compte et comptant.

— Une proposition importante a été prise en considération par la chambre des communes dans sa séance du 22 mai. M. Tennyson d'Eyncourt a demandé la permission de présenter un bill pour obtenir que la durée septennale de la chambre fût changée en *qninquennale* ou mieux en *triennale*. Lord John Russell a fait observer que trois ans c'était trop peu. Malgré ces observations, la motion a été adoptée par 46 voix contre 41.

Dans la séance du 24, rien d'important.

Irlande. — Les nouvelles des horreurs causées par la famine dans ce malheureux pays sont si épouvantables que nous n'oserions en faire l'exposé à nos lecteurs. Une famille a été jusqu'à se nourrir de la chair d'un cadavre jeté par la mer sur le rivage.

Miss Edgeworth, Irlandaise, un des auteurs de romans les plus estimés en Angleterre, est morte, le 21 de ce mois, dans son pays natal. La meilleure analyse de ses ouvrages, due à la plume de lord Dudley, se trouve dans le *Quarterly Review* pour 1840.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 25 *mai*.—Les indiscrétions des organes ministériels et les décisions de la Chambre nous apprennent suffisamment que notre représentation nationale s'apprête à terminer ses travaux. Malgré des promesses formelles appuyées sur une règle élémentaire de bonne administration, les budgets de 1850 ne seront pas discutés avant la fin de la session. Difficulté ajournée est à moitié résolue, disent nos ministres et nos représentants, et partant de ce principe on abandonne, pour les délassements de la campagne, les préoccupations de la politique.

Cependant de graves événements surgissent de toutes parts en Europe.

Nous ne savons ce qui sortira de ce conflit, mais en présence des éventualités qui nous menacent, nous avons le droit de demander à ceux qui dirigent nos affaires ce qu'ils ont fait, ce qu'ils comptent faire pour sauver l'avenir de la Belgique.

Le ministère Rogier, à peine arrivé aux affaires, s'est trouvé dans la position la plus belle où puisse se trouver un cabinet La querelle des catholiques et des libéraux s'était dissipée au souffle du 24 février; les partis avaient disparu, tout le monde s'était rallié au ministère, nul ne gênait la liberté de ses allures. Au mois de juin, il avait fait un appel au pays; maître des élections, la majorité du corps électoral l'avait suivi jusque dans ses moindres caprices. Tous les hommes de l'opposition avaient été brutalement écartés; des citoyens honorables dont les noms brillaient avec éclat dans les fastes de notre émancipation politique, avaient été repoussés sans pitié de l'urne électorale; les services les plus éminents rendus au pays n'avaient pas trouvé grâce devant une impitoyable réaction, et les électeurs de juin avaient donné au ministère une représentation si douce qu'on pouvait la considérer en quelque sorte comme un blanc-seing parlementaire. Le ministère a-t-il profité de cette position favorable, a-t-il réalisé les réformes que le pays était en droit d'attendre de lui? Evidemment non. M. Rogier et ses collègues ne peuvent cependant pas prétexter ignorance; les élections de 1848 avaient été enlevées ou plutôt escamotées à l'abri des plus beaux programmes.

L'association libérale, expression de la coterie ministérielle, avait formulé un exposé de principes qui ne cédait en rien à celui du parti démocratique; les hommes du ministère se faisaient fort de réaliser toutes les réformes dont l'urgence se ferait sentir; et malgré des promesses aussi solennelles, malgré des engagements formels pris à la face du pays, le ministère et la majorité qui le soutient n'ont pas fait faire un seul pas à la Belgique, ni dans la voie des réformes politiques, ni dans la voie des améliorations économiques et sociales. Les quatorze mois qui nous séparent du 24 février, se sont donc passés en pure perte, sans que notre cabinet ait pu mettre à profit ce temps si précieux.

Au lieu de s'oocuper de choses sérieuses, les organes ministériels se sont attachés à décrier sans cesse la République française, à calomnier et à injurier ceux qui avaient contribué à son avènement. (*La Nation.*)

— Le journal la *Nation* croit que les miliciens des classes de 1843, 1844, 45 et 46 vont être rappelés sous les armes. M. Chazal serait-il décidé à marcher sur le Rhin?

La discussion du budget de la dette publique a été reprise hier au commencement de la séance de la chambre des représentants, après la lecture du rapport de la section centrale sur l'amendement de M. Thiéfry, relatif à la pension du général Skrzynecki. La section centrale s'est prononcée, à la majorité de 6 voix contre 2, en faveur de l'amendement; mais elle a établi une distinction fort juste entre la question de légalité et la question des engagements pris à l'égard du brave général polonais, question qui est, aux yeux de la sectiou centrale, une question de dignité nationale. (*Emancipation.*)

— Nous recevons communication de la pièce suivante : La police de la capitale a arrêté le 22 mai et remis à la gendarmerie, pour être conduits à Anvers, où ils s'embarqueront pour l'Angleterre, les frères Hillmann, gravement compromis dans l'insurrection d'Elberfeld, et qui s'étaient rendus sans passeport à Bruxelles. (*Idem.*)

— Le gouvernement prussien vient d'interdire l'entrée en Prusse des armes de toute espèce.

Par suite de cette défense, la douane prussienne a saisi hier, à Herbestahl, une quantité considérable d'armes de guerre et de capsules qui occupaient plusieurs waggons du convoi de marchandises venant de Liége. Un détachement de troupes assistait à cette saisie. (*Journal de Liége.*)

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 22 *mai*. — Le gouvernement a présenté hier à la seconde chambre le projet, réglant le droit et le mode d'élection pour les deux chambres des États-généraux. Voici la teneur générale de ce document de la plus haute importance :

Est électeur tout Hollandais jouissant des droits civils, majeur, et payant en impôts directs une somme dont le maximum (pour Amsterdam) est de 120 fl., et le maximum (pour Ameland) de 22 fl. des Pays-Bas), droits de patente y compris. Observez bien que ce cens est une amélioration notable du réglement provisoire adopté pour la nomination des chambres actuelles; alors le maximum était de 160 fl., non compris les patentes.

Les listes des électeurs seront déposées par les régences des villes et des communes, avant le dernier jour de février, et chacun peut réclamer, avant le 15 avril, la décision du tribunal de l'arrondissement. La décision de ce tribunal peut être cassée par la haute cour civile à La Haye.

La majorité absolue est requise pour l'élection. En cas d'égalité des voix au deuxième scrutin, le sort décide.

En cas de dissolution de la seconde chambre, les colléges électoraux sont convoqués au plus tard 40 jours après l'arrêté de la dissolution. Pour être député de la seconde chambre, il n'y a pas de cens d'éligibilité.

Pour la première chambre, les États députés formeront une liste des personnes les plus imposées en impôts directs (1 sur 3,000 âmes), la nomination des membres de la première chambre se fait, d'après la Constitution, par les états provinciaux. La chambre se renouvelle par tiers tous les trois ans. Les pouvoirs de chaque membre durent neuf ans.

Les membres de la seconde chambre sont élus pour quatre ans. Cette assemblée se renouvelle par moitié tous les deux ans. (Corresp. de l'*Émancipation.*)

AMÉRIQUE DU NORD.

Canada. — On a commis un nouvel attentat sur la vie de lord Elgin, gouverneur général du Canada; on lui a lancé des pierres, de la boue, des œufs pourris et toutes les ordures les plus dégoûtantes. Lord Elgin donne sa démission.

Californie. — Le sloop de guerre *la Calypso*, vaisseau anglais, venant de la Californie, a mouillé le 1er avril à Acapalco, pour faire de l'eau, ayant à bord un million de livres sterling en or. Nous apprenons par cette source que les denrées étaient toujours très chères dans les régions aurifères, qu'il existait beaucoup de confusion et de vols parmi ces nouveaux flibustiers, qu'il y avait beaucoup de personnes à Mazatlan qui ne pouvaient aller plus loin. On venait de recevoir dans cette ville, par l'*Eliza Walker*, 80,000 dollars de l'or de la Californie. On attend d'un jour à l'autre *le Lexington* avec 400,000 dollars.

AMÉRIQUE DU SUD.

Nous lisons dans les journaux anglais que M. Southern vient de faire un traité définitif entre le gouvernement anglais et la République argentine, auquel le général Rosas a prêté tout son concours. — L'amiral Lepredour est arrivé bientôt après avec des instructions de la part de M. Bastide et a traité aux mêmes conditions pour la République française.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GRÉVY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 mai.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la demande d'enquête.

LE CIT. TRÉLAT. Je ne veux pas contribuer. (Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. J'invite MM. les représentants à ne pas continuer des interruptions qui ont pour résultat de prolonger le débat, et qui sont contraires à la propre dignité de l'Assemblée.

LE CIT. TRELAT. Je ne veux pas continuer à détourner le débat de son véritable objet, mais je ne puis garder le silence en présence de l'accusation qui a été dirigée hier contre moi. J'ai été accusé d'incurie, je ne puis accepter un tel reproche, il pèse sur ma conscience. C'est le 12 mai 1848 que j'ai été chargé du lourd fardeau du ministère des travaux publics; immédiatement j'ai nommé une commission chargée d'examiner cette importante question des ateliers nationaux.

Je voulais arriver à guérir cette plaie de la société; j'en voulais la dissolution, mais graduelle. D'accord avec la commission, je cherchai une solution, et, ma conviction formée, je soumis mes idées à la commission exécutive, mais ma conviction s'est brisée contre une autre conviction. Et c'est moi qu'on a accusé d'incurie! Je n'ai jamais eu le temps d'être ministre des travaux publics; j'étais obligé de courir de chemin de fer en chemin de fer pour réprimer des insurrections imminentes; je n'avais pas un instant à moi.

Citoyens, on vous a dit que je rêvais des chimères, et l'on qualifie ainsi un travail sérieux, des plus sérieux, mûrement médité, que l'on exécute aujourd'hui : l'achèvement du Louvre, la colonisation de l'Algérie. Voilà ce que c'était que ces rêveries du ministère des travaux publics, monsieur. Vous veniez tous les jours à la commission, vous n'y prononciez pas un mot, mais vous en emportiez les bonnes idées.

Vous, monsieur, qui nous serriez les mains dans le sein de la commission, trois jours après, vous nous attaquiez avec une passion acharnée, et qui a continué depuis.

Après février les hommes du pouvoir, quels qu'ils fussent, ont eu un lourd fardeau à porter, et ils l'ont porté sans violence, sans aucune atteinte à la tranquillité publique, après avoir aboli la peine de mort. Ces hommes, pendant la guerre, ils ont fait quelque chose; et vous, pendant la paix, qu'avez-vous fait? rien. (Bravos. — C'est vrai!)

L'avenir prouvera, Monsieur, quels sont ceux qui sont capables de tout. (Agitation.) Vous vous êtes permis de me juger, je ne vous accepte pas pour juge, j'attendrai, moi, pour vous juger que vous vous soyez trouvé aux prises avec des circonstances critiques. Qu'avez-vous fait, si ce n'est de désorganiser la révolution de Février. Moi, monsieur, après les enseignements que j'ai reçus, après vos attaques, je m'abstiens, mais je vous dirai qu'on ne peut savoir si vous servez la République ou si vous la trahissez. (Très bien! Agitation.)

A droite. — Ne répondez pas. (M. Falloux fait un signe et reste à son banc.)

LE CIT. JOLY. Citoyens, pour ceux qui sont au-dehors et qui ne sont pas habitués à la vie parlementaire, il est difficile de comprendre comment une demande d'enquête sur un complot dénoncé a pu nous conduire à l'histoire des ateliers nationaux ; c'est un moyen habile de changer la route de la discussion, je n'adresse pas ce reproche au citoyen Flocon, qui le repousse, aussi pour ma part je ne le dirige que contre le citoyen Falloux.

A droite.—C'est plus commode.

A gauche.—C'est la vérité.

LE CIT. JOLY. Je le répète, c'est le citoyen Falloux que j'en accuse, et voici mon motif. C'est qu'au lieu de répondre à la demande d'enquête, il était plus commode de faire de la revue rétrospective, de s'emparer de quelques-unes de mes paroles dans un ancien discours.

Cette tactique est connue : lorsque la défense est difficile, l'attaque est uu faux-fuyant qu'on sait toujours saisir.

Le citoyen ministre nous a dit que la France ne voulait pas plus de ces hommes qui tremblent que de ceux qui font trembler; qu'elle repoussait les incapables comme ceux qui étaient capables de tout. Il en fait un argument contre la Révolution. Il était réservé à celui qui a glorifié l'inquisition et les massacres de la Saint-Barthélemy de faire le procès de notre première Révolution. (Approbation.)

Mais précisons la question. Vous avez parlé des hommes qui font trembler, quels sont donc ces hommes, l'enquête nous l'apprendra; vous, vous ne voulez pas de l'enquête. Les motifs ne manquent pas, la désobéissance du général incriminé est patente, la lettre vous ne la niez pas, seulement vous dites qu'elle n'est pas de sa main, nous, nous soutenons le contraire. (A droite.) On nommera des experts.

LE CIT. JOLY. Non, non, on n'aura pas besoin de descendre à des moyens judiciaires, cette lettre n'est que la reproduction de faits déjà incriminés. On invoque le règlement pour repousser notre demande, le règlement n'a rien à faire ici, lorsqu'il s'agit d'un complot. Il est des situations suprêmes où il faut agir immédiatement. Renfermez-vous dans vos bureaux, faites monter les témoins, c'est l'affaire d'une heure, la vérité vous apparaîtra, vous l'avez dans les mains. (Très-bien!)

Songez-y, les inquiétudes se propagent, à chaque instant? On dévoile des moyens nouveaux pour provoquer une sanglante journée. (Interruption.) Lesquels me demandez-vous ; ordonnez-donc l'enquête, vous les connaîtrez, vous ne pouvez les contester.

On nous accuse de répandre l'agitation dans le pays, mais vous avez dans les mains les moyens de mettre un terme à cette inquiétude que vous perpétuez. Renfermez-vous dans vos bureaux, nous persistons plus que jamais dans notre demande, des détails nouveaux nous arrivent à chaque heure, c'est toujours pour le 28 que le complot doit éclater. (Interruption à droite. — L'heure?)

Je croyais dire une chose sérieuse, et je ne croyais pas qu'elle pût susciter votre hilarité. (Une forte agitation à ce moment se manifeste dans l'Assemblée. M. Hingray interpelle vivement un membre de la droite, en lui intimant de se taire.)

LE CIT. JOLY. La résistance opposée à notre demande d'enquête peut nous faire craindre qu'elle ne soit pas accueillie; mais nous aurons du moins la satisfactions de faire avorter le complot pas cela seul qu'il est éventé. (Interruption.) Nous n'avons pas oublié les paroles de M. Odilon Barrot, rapportées par M. Considerant, paroles qui n'ont pas été démenties. Nous n'avons pas oublié qu'il a dit que des passions détestables s'agitent autour du président de la République.

L'enquête nous fera connaître ces mauvaises passions. (Interruption.)

Au reste, le citoyen de Falloux nous a demandé si nous partagions pour lui la confiance que nous avions témoignée pour la vieille probité du citoyen Odilon Barrot, cette demande nous a paru un peu indiscrète (Bruit.) en présence de l'acte d'accusation que nous avions signé contre lui. Cette demande sera probablement repoussée par la majorité de l'Assemblée, mais elle n'en témoigne pas moins notre peu de confiance.

Nous nous demandons si la République peut être bien défendue par ceux-là même qui l'ont si vivement combattue, et qui soutenaient les intérêts légitimes de la restauration. Vous écriviez cela en 1836, citoyen de Falloux. (Sensation.)

Le citoyen Joly rappelle que le citoyen de Falloux a écrit que Louis XVI n'avait eu qu'un tort, celui de n'avoir pas brisé l'Assemblée constituante.

Il continue la citation dans ces termes ; Qu'en est-il résulté? que les députés proclamèrent fièrement leur indépendance, et plantèrent hautement le drapeau de la révolte, qui ne s'est arrêtée que par ses propres excès.

Voilà comme le citoyen de Falloux comprend la souveraineté du Peuple, et c'est lui qui est chargé de la défendre.

Savez-vous le beau idéal des gouvernements rêvés par le citoyen Falloux ? c'est la monarchie catholique absolue. (Mouvemeut.) Ecoutez une nouvelle citation :

Le monde n'a pas marché depuis l'époque où un prélat ambitieux avait rêvé le pouvoir catholique absolu, depuis ce temps mémorable où l'inquisition florissait dans toute l'Europe catholique. (Agitation.)

LE CIT. A. TOURRET. Attendez le silence : c'est de l'instruction publique!

LE CIT. JOLY. Depuis ce temps mémorable où l'inquisition florissait dans toute l'Europe, où le successeur de saint Pierre tonnait contre la tolérance de Charles IX (Oh! oh!), et ordonnait d'exterminer les hérétiques dans un combat à outrance, le monde a reculé, il a descendu de sphère en sphère pour venir aboutir aux abîmes du dernier siècle. (Interruption.)

Savez-vous comment il qualifie les martyrs de la liberté religieuse? Il les dit dévorés d'insatiables convoitises. (Bruit. — Cris à droite.)

LE CIT. FALLOUX. Avec la permission de l'honorable citoyen Joly, auquel j'ai l'intention de répondre, je dois vous dire que ces citations sont fausses, que c'est une mystification complète. (Trépignements de joie à droite.)

LE CIT. JOLY. En attendant que la mystification soit démontrée, j'ai l'honneur d'annoncer que ces passages sont

extraites du livre du citoyen Falloux, je dois vous rappeler qu'on m'avait accusé d'avoir été victime d'une autre mystification, le banquet des sous-officiers, les faits ont répondu aux assertions du *Moniteur*.

Quand l'auteur parle de la Saint-Barthélemy, il se fait fort de prouver contre l'histoire que ce fait n'était pas prémédité, et quand il arrive à l'inquisition, dont il lui est difficile de faire l'éloge, il se place à un autre point de vue, dit que la tolérance n'était pas connue dans les temps de foi, et qu'elle ne peut être rangée parmi les vertus que dans les siècles de doute; autrefois, en immolant l'homme hérétique, on avait toutes chances d'immoler son erreur avec lui. (Oh! oh!) Le sang répandu ne l'était qu'avec une vive et touchante sollicitude.

Quand il s'agit de défendre les maximes de la révolution, la tolérance, pouvez-vous avoir confiance en un homme qui écrit de telles appréciations? On nous dit: J'ai un frère qui est à Rome, mais il ne porte qu'une soutane. Je crains que ce ne soit qu'une défroque de famille. (Approbation à gauche.)

Dans un discours que j'ai prononcé, le citoyen Falloux a relevé un terme qu'il a trouvé trop superbe; mais ce n'était pas de cela qu'il s'agissait, vous avez déplacé la question, c'était plus commode. J'ai dit: Je ne veux pas; oui, mais rappelez-vous que je vous parlais des malheurs de l'invasion étrangère, et je vous disais je n'en veux pas; je vous parlais des massacres de 1815, des saturnales du midi, et c'est à cette occasion que je vous ai dit: Je n'en veux pas. (Très-bien!)

Le citoyen Falloux, en parlant de la Russie, nous disait: vous vous effarouchez d'un fantôme, et il disait cela en présence de l'ordre du jour du général Cavaignac, adopté à une grande majorité.

Savez-vous ce que c'est que ce fantôme, je vais vous le dire: c'est l'Assemblée nationale qui vous l'apprend.

A droite. — Oh! ce n'est pas la peine, ce n'est pas sérieux.

A gauche. — C'est votre journal; il s'appelle modéré.

LE CIT. JOLY cite l'article où il est dit que c'est une croisade à mort que la Russie entreprend contre l'anarchie.

A gauche. — Contre la République.

LE CIT. JOLY. Quand on met en relief de pareils faits, pouvez vous nous accuser de répandre l'agitation dans le pays lorsqu'il s'agit de simples prévisions, lorsque ces articles que publient vos journaux sont accompagnés du manifeste de l'empereur de Russie, de l'invasion de ses troupes dans la Hongrie, lorsqu'ils nous annoncent une guerre à mort contre l'anarchie, c'est-à-dire contre la République? (Oui! oui!)

Il y a eu de tout temps des hommes effrayés et des hommes effrayants.

LE CIT. MORTIMER-TERNAUX. Je demande la parole. (Hilarité générale. Interruption.)

LE CIT. JOLY. Nous avons eu l'invasion des Cosaques, nous ne voulons plus les voir, nous ne voulons plus voir ces hommes qui les ont accompagnés.

LE CIT. MORTIMER-TERNAUX. Je ne suis ni effrayé ni effroyable. (Hilarité.) Le citoyen Joly vient de protester de son amour pour la République, mais je ne puis oublier la *Gazette des Tribunaux* du 19 septembre 1830.

Le citoyen Mortimer-Ternaux lit un discours du citoyen Joly, où il s'indigne contre les projets liberticides de ces agitateurs, où il proteste de son dévouement à son pays et au trône constitutionnel (Eh bien!) et proclame que la nation a justement investi la maison d'Orléans du droit de la gouverner. (Hilarité à droite.)

LE CIT. JOLY. Je n'ai jamais oublié que j'étais un homme de la révolution de 89, et je n'ai pas cru manquer à mes principes, en acceptant un mandat du fils d'un régicide. (Mouvement.) J'ai cru à sa loyauté, à sa chaste vérité, j'ai cru tout cela, j'ai cru à des vertus qu'il n'avait pas. Voila tout.

Mais vous avez oublié que j'avais été nommé procureur-général au mois d'août 1830, et que c'est au mois de septembre en présence d'une cour dont certains membres, à raison de leurs sympathies, pouvaient m'inspirer quelques appréhensions sur la sincérité de leurs serments (le citoyen Dupin aîné gesticule), et j'ai dû appuyer sur les restrictions mentales; mais vous avez oublié que quelques jours après à la chambre des députés je me suis fait destituer pour un discours prononcé en faveur de la révolution espagnole. (Très-bien!)

LE CIT. FALLOUX. Je demande pardon à l'Assemblée de monter aussi souvent à la tribune, c'est bien à regret que je le fais, mais il s'agit d'une défense personnelle, mais les citations du citoyen Joly ne peuvent rester sans réponse. J'en conteste la sincérité, elles sont extraites d'un recueil intitulé: la *Liberté de pensée*. Ce recueil à l'aide de phrases tronquées arrive à un résultat prévu.

Le citoyen de Falloux continue la réfutation et explique les conditions dans lesquelles il a fait l'apologie de la Saint-Barthélemy.

Il fait encore diverses citations pour justifier ces attaques et termine ainsi:

Je n'ai jamais écrit que deux lettres, on les a incriminées, j'ai été deux ans à la Chambre des députés, je n'y ai pris la parole que deux fois, et elles ont été applaudies par tous les amis de la liberté.

Un mot au citoyen Trélat: Le citoyen Trélat ne me reconnaît pas le droit de le juger, je n'ai pas besoin de cette permission, j'ai fait assez voir le jugement que je portais sur son discours en ne lui répondant pas. (C'est indécent. — Rumeurs.)

Les citoyens Clément Thomas et Joly montent ensemble à la tribune et insistent mutuellement pour avoir la parole; le citoyen Joly, sur les observations du citoyen président quitte la place.

LE CIT. CLEMENT THOMAS. Citoyens, hier à la fin de la séance. (Interruption. — Bruit.) Hier, j'étais monté à cette tribune pour mettre fin à ces récriminations personnelles qui n'ont pas seulement le tort d'être quelquefois injustes, mais nuisent encore à la cause qu'on veut défendre. Il est temps, je crois, de ramener la discussion sur son véritable terrain; elle porte sur deux points principaux, une accusation de complot dirigée contre certains hommes, et une accusation de désobéissance aux lois contre un officier général. Quant au complot, j'y crois, mais je m'en inquiète peu; je crois avec l'honorable général Bedeau, avec l'honorable M. Ledru-Rollin, que les hommes qui le préparent, s'ils voulaient le tenter, seraient bientôt arrêtés dans cette entreprise liberticide par l'armée qui n'a pour foi que la Constitution, et d'ailleurs, s'ils réussissaient, le peuple accourrait bientôt, et d'un revers de sa main les balayerait aussitôt de la place. (Très bien.)

Le cit. Cl. Thomas, passant à l'enquête, demande qu'elle ait lieu pour sauvegarder les droits de l'Assemblée, et déclare que l'officier qui a manqué à l'Assemblée doit courber la tête et au besoin être brisé. (Très bien! très-bien!)

LE CIT. LACROSSE. L'honorable citoyen Clément Thomas a sans doute oublié les explications qui ont été apportées à cette tribune par le président du conseil; mais je vais vous les répéter.

LE CIT. FÉLIX PYAT. A la barre! à la barre!

LE CIT. LACROSSE. Le citoyen président du conseil vous a dit que le général Changarnier, dans les explications qu'il lui avait données, avait protesté de son dévouement à l'Assemblée, et il a ajouté: Attaquer les pouvoirs de l'Assemblée ne peut entrer dans la tête de personne. (Interruptions.)

LE CIT. GOUDCHAUX. Le bureau tout entier a la conviction contraire, et je le dirai tout à l'heure à l'Assemblée. (Mouvement.)

LE CIT. LACROSSE. Personne en France ne peut avoir cette pensée, et, lorsqu'un doute a pu s'élever, l'Assemblée a pris une résolution, elle a été exécutée; il n'est aucun soldat qui ne sache qu'il doit obéissance aux ordres du président de l'Assemblée; tous les généraux sont dévoués à la Constitution.

A gauche.—Excepté le général en chef.

LE CIT. LACROSSE. Je demande à l'Assemblée d'écarter la proposition d'enquête, mais peut-être, lorsque l'Assemblée législative sera constituée, serons-nous les premiers à réclamer cette enquête.

Nous voulons la lumière partout, et nous ne craignons pas la lumière du pays ni celle de l'Assemblée nationale (interruption), mais nous repoussons l'enquête comme n'étant pas motivée; d'ailleurs, l'Assemblée a accueilli les explications qui lui ont été données. (Non! non!)

Comment, on veut donner l'idée au pays qu'il existe un complot contre la République (Oui! oui! oui!) mais cette supposition est basée sur des absurdités.

LE CIT. CHARRAS. Et les paroles du citoyen Odilon Barrot?

LE CIT. LACROSSE conteste qu'elles aient été prononcées et dit que le gouvernement saura punir à propos les complots qui pourront être tentés contre la République, elle n'est nullement menacée. (Si! si!)

A gauche. — Eh bien! l'enquête le prouvera.

Ne repoussez pas l'enquête. Ce cri s'élève de toutes parts.

LE CIT. JOLY monte à la tribune avec un livre bleu. (Cris à droite.)

LE CIT. JOLY. Citoyens, entre le citoyen Falloux et moi.... (Rumeurs à droite. — Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Joly a la parole pour un fait personnel.

LE CIT. JOLY. Je ne puis rester sous l'inculpation d'avoir apporté ici des citations faussées. (Réclamations.) Le citoyen ministre aurait pu dire que ces citations n'étaient pas exactes; eh bien! ce moyen oratoire ne reste pas au citoyen ministre, (Bruit à droite.) Je ne veux pas rouvrir le débat, accordez-moi quelques instants: je ne vous proposerai pas de vous lire trois pages du livre du citoyen Falloux, non, je veux vous dire seulement que vous pourrez demain les lire dans le *Moniteur*, chap. 5 de la page 46 à 49. (Lisez! lisez!)

Je ne les lirai pas si vous m'autorisez à les faire insérer demain, comme faisant suite à mon discours. (Bruit. — Réclamations.)

LE CIT. SCHŒLCHER. On ne dira pas que les modérés n'interrompent jamais.

L'agitation est à son comble, le citoyen président agite la sonnette, le citoyen Falloux est debout à son banc.

LE CIT. JOLY commence cette lecture. La tolérance n'était pas connue. (A droite. — Assez! assez! — Bruit.)

Le tumulte est tel que nous ne pouvons entendre, mais nous comprenons que cette citation justifie celle apportée à la tribune par le citoyen Joly dans son précédent discours.

Cette lecture soulève les ardentes réclamations de la droite de l'Assemblée, qui veut étouffer la voix de l'ora-

LE CIT. FALLOUX cherche à justifier les phrases qu'on a lues, par cette interprétation qu'elles ne sont qu'une analyse d'idées remontant à trois siècles. (Réclamations énergiques à gauche.)

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Je ne nommerai personne, car je ne suis pas de ceux qui tombent dans ces piéges où l'on superpose les questions de personnes sur les questions de principe. Interruption.) Je demande une enquête contre le général Changarnier. (Interruption.)

A droite. — Vous l'avez nommé.

A gauche. — Nouveau procédé pour détourner la question.

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Et, à mon avis, l'Assemblée a parfaitement le droit de connaître d'un complot contre la Constitution. (Interruption.)

Nous vous signalons un complot, nous apportons des faits à l'appui, les ministres nous répondent: Nous n'y croyons pas. (Interruption à droite.)

Nous n'avons pas la moindre défiance, et ils veulent se substituer à nous qui avons cette appréhension.

Eh bien! entre vous et nous il y a un abîme: votre confiance et notre méfiance.

La véritable question est celle-ci: Les éléments d'une enquête sont-ils suffisants?

Si vous n'aviez que la lettre qu'on a citée, vous auriez déjà la preuve d'une atteinte grave à vos prérogatives.

L'orateur fait ici ressortir le caractère de criminalité de la lettre, et dit:

Si vous rattachez cette lettre au premier ordre donné par le général, contre lequel vous avez protesté par votre résolution, si vous les rapprochez, il n'est pas possible de reconnaître que ce respect dont on fait tant de bruit pour les ordres de l'Assemblée n'est qu'apparent.

Voulez-vous une preuve du peu d'autorité du ministère sur ce général: rappelez-vous les concessions qu'il a été obligé d'apporter dans la forme du blâme que vous aviez ordonné.

LE CIT. DUPONT (de Bussac) rappelle que, dans une lettre adressée au citoyen Vieillard par le citoyen Louis Bonaparte, et insérée au *Moniteur* le 14 juin, ce dernier se plaint des propositions ridicules dont il est assailli, et il part de cette citation pour rapprocher les paroles du citoyen Odilon Barrot au citoyen Considerant; de mauvaises passions s'agitent autour du président. (Bruit. — A droite: A demain! à demain! — Le tumulte recommence.

LE CIT. CONSIDERANT. Je demande la parole.

LE CIT. CONSIDERANT. J'ai dit a cette tribune que lorsque j'avais fait cette révélation au citoyen Odilon Barrot, ce dernier n'avait nullement cherché à me démontrer mon aveuglement, qu'il m'avait dit: Les malheurs du temps où nous vivons, c'est qu'on a recours à la violence pour faire triompher ses idéees; il a même ajouté: Je ne dissimule pas que des passions détestables s'agitent autour du président. (Agitation.)

LE CIT. ODILON BARROT. Je demande pardon à l'honorable citoyen Considerant, si pour, le rassurer à l'égard de quarante pharmaciens, je lui ai parlé de l'honneur et de la loyauté du chef de l'Etat. (Réclamations à gauche.)

LE CIT. ODILON BARROT. Du président de la République, du chef du pouvoir exécutif; quant aux paroles que m'attribue le citoyen Victor Considerant, je n'ai nulle souvenance de les avoir prononcées, mais qu'il me permette, à ma vieille expérience, de lui dire qu'il n'y a ni convenance ni dignité dans cette citation. (Rumeur.)

LE CIT. CONSIDERANT. Je n'accepte pas de la vieille expérience du citoyen président du conseil aucune leçon de convenance, ni de dignité parlementaire, et je me contente de faire observer que ce n'est pas moi qui ai amené la discussion sur ce terrain. Je déclare formellement qu'il n'a fait aucun effort pour me démontrer que j'étais aveuglé, et que si je n'avais pas eu la conviction du danger que je lui signalais, sa réserve me l'aurait donnée.

A droite. — A demain! à demain! (Ce côté de l'Assemblée se lève tout entier, les représentants quittent leurs bancs; la gauche se récrie contre cette retraite.)

LE CIT. SCHŒLCHER. Vous n'avez pas demandé le renvoi à demain, lorsqu'il s'est agi de condamner Louis Blanc. (Agitation.)

A gauche.—La clôture! la clôture!

Le tumulte est à son comble, et la clôture nous semble être prononcée.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. On n'a pas pu voter régulièrement, personne n'était à sa place, je demande que l'épreuve soit recommencée.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici la proposition faite par le citoyen Ledru-Rollin et plusieurs autres représentants:

Nous demandons que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour y nommer une commission chargée de faire une enquête sur les ordres qui auraient été donnés dans la journée du 22 par le général en chef de n'obéir qu'à lui, et sur tous les faits qui se rattacheraient à une conspiration.

Sur cette proposition la confusion s'établit dans l'Assemblée; quelques membres de la droite réclament l'ordre du jour pur et simple, d'autres s'y opposent, enfin, ils tombent d'accord.

On procède au scrutin de division sur l'ordre du jour pur et simple. En voici le résultat.

Nombre des votants	568
Majorité absolue	285
Pour	308
Contre	260

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur*:

« Les journaux la *Presse* et la *Démocratie pacifique* contenaient dans leurs numéros d'hier des articles dénonçant des complots contre l'Assemblée nationale, et ayant pour but le renversement de la République. Les faits dénoncés par ces articles sont aujourd'hui l'objet d'une instruction judiciaire. En conséquence, les gérants des deux journaux seront appelés devant le juge commis à l'effet de donner les renseignements qui sont à leur connaissance pour assurer la découverte de la vérité, et, au besoin, la répression des coupables. »

— Les membres de l'Assemblée législative se réuniront en séance préparatoire dimanche ou lundi, avant la séance publique, pour former le bureau provisoire.

Le doyen d'âge de la nouvelle Assemblée est né le 13 décembre 1769. M. Ravez, que quelques journaux ont désigné comme devant être président d'âge, est né le 21 décembre 1770. C'est dont probablement M. Kératry qui présidera aux premiers travaux de l'Assemblée pendant la vérification des pouvoirs et jusqu'à la constitution définitive de la législative. Les membres les plus jeunes de l'Assemblée, qui pourraient être appelés aux fonctions de secrétaires, sont MM. Estancelin, qui n'a que vingt-cinq ans, Caulicourt, Fresneau, Chauffour, etc., etc.

— M. Ancel, maire du Havre, récemment élu membre de l'Assemblée législative, a donné sa démission de ses fonctions municipales, qu'il croit ne pouvoir convenablement remplir en même temps que ses devoirs comme législateur.

— M. Delebecque, qui vient d'être élu membre de l'Assemblée législative par le département du Nord, n'est pas le même que M. Delebecque, ancien député du Pas-de-Calais.

— Un employé de l'administration des postes vient encore d'être arrêté, sous la prévention de soustraction de lettres contenant des valeurs, dans la section du triage. On l'a trouvé nanti d'une lettre soustraite.

—Le *Républicain*, de Lyon a publié la nouvelle suivante:

« Il a été décidé que le budget de l'intérieur paierait au citoyen Emile Thomas, sculpteur, la façon d'un buste du président de la République, et que le budget de la guerre fournirait *en nature* le bronze nécessaire à cette *illustration*. Pour le côté sérieux de l'affaire, cette attribution de fonds est un retour de plus vers les usages de la monarchie.

» Mais voici le côté facétieux: le canon scié pour fournir le bronze s'appelait le duc de Nemours. Voilà une charmante galanterie de M. Rulhières le royaliste. »

— Pendant que les représentants ont été occupés à demander l'enquête dans l'affaire du général Changarnier, et pour sa désobéissance aux décrets de l'Assemblée nationale, un fait digne d'être remarqué s'est passé dans le salon de paix. Un citoyen inoffensif ayant eu le malheur de dire que le général Changarnier mérite d'être mis en jugement, a été aussitôt empoigné par un agent de police et mis en prison. Il faut ajouter que ce citoyen était accompagné de son jeune fils, et que tous les deux ont été envoyés à la préfecture de police.

—On annonce pour dimanche prochain, 27 mai, jour de la Pentecôte, une grande revue:

1° de 60,000 hommes de la garde nationale de Seine-et-Oise.

2° Et de 40,000 hommes de troupes de toutes armes.

Total: 100,000 hommes.

La revue serait passée à Versailles par le président de la République.

— L'*Union médicale* prouve par des chiffres officiels que le choléra perd chaque jour de son intensité; le nombre drs nouveaux cas va chaque jour en diminuant et les cas de guérison deviennent de plus en plus nombreux.

— Voici le programme des courses de chevaux qui se continueront dimanche prochain 27, jour de la Pentecôte. au Champ-de-Mars, quelque temps qu'il fasse:

A deux heures sonnantes: Prix extraordinaire de 3,000 fr. pour les chevaux de trois ans et au-dessus. 6 chevaux engagés.

A 2 heures et demie. Prix du ministère du commerce. de 2,000 fr. pour les mêmes chevaux. 10 chevaux engagés,

A trois heures. Prix d'Iéna de 1,000 fr., 100 fr. d'entrée.

A 3 heures 1/2: Poule des produits de 3,000 fr. 11 inscriptions.

A 4 heures: Prix des pavillons de 4,000 fr.; 5 chevaux engagés.

A 4 heures 1/2. Prix du printemps de 4,000 fr.; 8 chevaux engagés.

Le président de la République doit encore assister à ces courses, qui ne le cèderont en rien, sous tous les rapports, à celle de dimanche dernier.

— Les fêtes de la Pentecôte et les beaux jours qui commencent enfin, sont deux puissants attraits pour les plaisirs de Paris: L'Hippodrome, pour célébrer la vieille fête et le nouveau printemps, a réuni, pour dimanche, lundi et mardi, toutes ses brillantes cohortes équestres. Le Tournoi, où se rompent de véritables lances, et dont le choc désarçonne vraiment plus d'un chevalier.

— Chaque soir, à la demande du public, le rideau se relève après les dix tableaux pour montrer de nouveau l'admirable décor de Bruxelles illuminée. La grande députation belge, attendue pour la prochaine ouverture de l'exposition de l'industrie, a déjà fait retenir tout un rang de loges.

VARIÉTÉS.

ORGANISATION SOCIALE RATIONNELLE. (1)

ÉDUCATION ET INSTRUCTION.

Vouloir que l'éducation et l'instruction des individus soient relatives, *en quoi que ce soit*, au hasard de la naissance, et prétendre à l'égalité devant la justice sociale, devant l'organisation sociale, première des lois, c'est une utopie à nulle autre pareille. Et si l'égalité sociale, l'égalité devant la justice est devenue nécessaire à l'existence de l'ordre, de la paix, du bien-être universel, prétendre à cet ordre, à cette paix, à ce bien-être en laissant l'éducation et l'instruction des individus relatives au hasard de la naissance est également une utopie que la sagesse peut seulement pardonner à la folie portée au dernier degré possible.

Vouloir que la liberté sociale des individus puisse exister en présence de l'inégalité sociale de ces mêmes individus, est une autre utopie de même force.

Vouloir que l'égalité d'éducation et d'instruction puisse exister en dehors d'une éducation et d'une instruction socialement donnée à tous indistinctement, et comprenant logement, nourriture, habillement, entretien etc., est une autre utopie de même force.

Vouloir que l'éducation et l'instruction relatives à l'égalité sociale puissent être données dans l'état actuel des finances, dans tout état de finances relatif à la société actuelle, est encore une utopie de même force.

L'état de finances pouvant permettre l'éducation et l'instruction, seules compatibles avec l'ordre, la paix et le bien-être universel, est donc exclusivement relatif à celui que permet l'entree du sol à la propriété collective.

Ainsi, du côté de l'établissement d'une éducation et d'une instruction devenues nécessaires à l'existence de l'ordre, de la paix, du bien-être universel, pas l'ombre d'une objection raisonnable. Voyons maintenant les résultats.

Existence possible de la concurrence rationnelle substituée à la concurrence anarchique. Chaque enfant sortant, devenu majeur, des mains de la société collective, entre dans la société des individus, avec les développements de tous ses moyens tant physiques que moraux, riche: de sa part inaliénable dans la richesse collective; et d'une part aliénable résultant de sa dot sociale. Cette richesse le met a même de concourir dans la société des individus avec la certitude: de toujours pouvoir travailler; d'avoir pour son travail le concours de tous les développemens de l'intelligence, le concours de la richesse naturelle, le concours de la richesse acquise par les générations passées; enfin de posséder la totalité du produit résultant de son propre travail.

Et si le malheur ou la folie venaient à le frapper, la société qui alors est une assurance mutuelle générale le protège, soit contre le malheur soit contre sa propre folie: car du moment que l'ignorance sociale est évanouie, du moment qu'il est prouvé qu'agir contrairement à ce qu'ordonne le dévouement à ses frères, c'est agir contre son propre intérêt, il n'y a plus de méchants sur le globe, il n'y a que de malheureux insensés dignes de toute la pitié sociale.

Ce résultat ne se rapporte qu'aux individus. Ceux qui se rapportent à la société, sont, s'il est possible, plus considérables encore.

Alors plus de richesses perdues, plus d'intelligence perdue. Que de Newtons, que de grands hommes en puissance dans les sciences, dans les arts, sont nécessairement perdus quand les développements de l'intelligence dépendent du hasard de sa naissance! Désormais tout est nécessairement développé.

Mais il y a plus, le développement d'une richesse généralement répartie au sein de la société actuelle, coexistant avec l'ignorance sociale actuelle, serait, nous l'avons vu, une éternelle source d'anarchie, parce qu'il mettrait tous les individus à même de reconnaître que dans ce même état d'ignorance, il n'y a de droit que la force assez adroite pour triompher par l'hypocrisie, le sophisme, la corruption et tous les crimes heureux, qui alors sont réellement les seules vertus sociales possibles. Dans la société nouvelle au contraire, où le droit se trouve incontestablement démontré: l'éducation n'est plus en désaccord avec l'instruction; la probité inculquée dans l'enfance par l'éducation, l'instruction vient démontrer qu'elle est rationnelle; et l'égoïsme relatif à la propriété se trouve reconnu être un acte de folie nuisible non seulement aux autres, mais aussi à soi-même.

Sous l'ancienne société, il y a anarchie nécessaire entre l'éducation et l'instruction. Sous la société nouvelle, il y a harmonie nécessaire entre l'une et l'autre. Sous l'ancienne société, il y a anarchie nécessaire au sein des sociétés, des familles, des individus, etc., au sein même de chaque individu. Sous la société nouvelle, il y a ordre nécessaire au sein de l'humanité, des familles, des individus et de chaque individu.

Ainsi, anéantissement de toutes les sources d'anarchie dérivant de l'éducation et de l'instruction; substitution de sources d'ordre à toutes ces sources d'anarchie, tel est le résultat nécessaire de l'entrée du sol à la propriété collective, quant à l'éducation et à l'instruction.

COLINS.

(La suite à demain.)

(1) *Voir les numéros des 21 22 et 25 mai.*

Bourse de Paris du 25 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	83 »	83 90	82 60	82 60	82 »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	62 50
3 0/0 j. du 22 déc.	52 75	53 75	52 50	53 50	52 »
Action de la Banque.	2175 »	2200 »	2175 »	2200 »	2125 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1200 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	» »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	130 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2650 »	» »	» »	2650 »	2650 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	67 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	» »	Emprunt du Piémont..	860 »
D° Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER. (COMPTANT.)	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précéden
Saint-Germain,	» »	» »	420 »
Versaille, R. D.	190 »	190 »	190 »
Versailles, R. G	165 »	165 »	155 »
Paris à Orléans,	750 »	750 »	732 50
Paris à Rouen,	500 »	500 »	475 »
Rouen au Havre,	250 »	250 »	265 »
Avignon à Marseille,	195 »	192 50	200 »
Strasbourg à Bâle,	100 »	100 »	93 75
Du Centre,	300 »	305 »	330 »
Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	385 »
Du Nord,	413 75	420 »	410 »
Paris à Strasbourg,	365 »	365 »	346 25

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.